



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2019-101

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-09-27-003 - ARRÊTE SG/COORDINATION 2019-99 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Marie Antoinette PETIT, coordinateur départemental de la commande publique (2 pages)

Page 3

43-2019-09-27-002 - Arrêté SG/COORDINATION N°2019-98 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière (2 pages)

Page 6

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-09-27-003

**ARRÊTE SG/COORDINATION 2019-99 portant
délégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire à Madame Marie Antoinette PETIT,
coordinateur départemental de la commande publique**



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SECRETARIAT GENERAL
Coordination interministérielle

Arrêté SG/COORDINATION N° 2019- 99
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
à Madame Marie Antoinette PETIT, coordinateur départemental de la commande publique

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole,

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- Vu l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu la décision du 20 septembre 2019 nommant Mme Marie Antoinette PETIT en qualité de coordinateur départemental de la commande publique titulaire et M. Daniel GALLIEN en qualité de coordinateur départemental de la commande publique suppléant.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

Article 1^{er}- Délégation de signature est donnée à Mme Marie Antoinette PETIT, coordinateur départemental de la préfecture de la Haute-Loire, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme PETIT, délégation est donnée à M. GALLIEN, coordinateur départemental suppléant.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le **27 SEP. 2019**

Nicolas de MAISTRE

ANNEXE :
LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE

| Programmes | Intitulé des programmes | Ministère |
|---|---|---|
| 112 | Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire | Services du Premier ministre |
| 129 | Coordination du travail gouvernemental | Services du Premier ministre |
| 147* | Politique de la Ville et Grand Paris | Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports |
| 148 | Fonction publique | Ministère de la fonction publique |
| 161 | Intervention des services opérationnels | Ministère de l'intérieur |
| 207 | Sécurité et circulation routières | Ministère de l'intérieur |
| 216 (hors contentieux) | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur | Ministère de l'intérieur |
| 218 (élection des Juges consulaires aux tribunaux de commerce) | Conduite et pilotage des politiques économique et financière | Ministère des finances et des comptes publics |
| 232 | Vie politique, culturelle et associative | Ministère de l'intérieur |
| 307 | Administration territoriale | Ministère de l'intérieur |
| 309 | Entretien des bâtiments de l'Etat | Ministère des finances et des comptes publics |
| 333 | Moyens mutualisés des administrations déconcentrées | Services du Premier ministre |
| 723 | Contribution aux dépenses immobilières | Ministère des finances et des comptes publics |
| 724 | Opérations immobilières déconcentrées | |

* Préfecture de l'Allier seulement

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2019-09-27-002

Arrêté SG/COORDINATION N°2019-98 portant
délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER,
délégué principal du permis de conduire et de la sécurité
routière



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

SECRETARIAT GENERAL
Coordination interministérielle

Arrêté SG/COORDINATION N° 2019-98
portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de
conduire et de la sécurité routière

Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu la directive du 23 février 2017 relative à la modernisation de la gestion des déplacements temporaire ;

Vu l'arrêté n°INTF1719971A du 21 juillet 2017 portant politique de voyage pour les personnels civils du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° BRHFAS 2018/20 du 1^{er} octobre 2018 modifiant l'arrêté n° BRHAS 2017/47 du 1^{er} décembre 2017 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n°2019-91 portant délégation de signature à Madame Suzanne FOUCAN, directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

Vu les décisions d'affectations des agents concernés ;

Vu la note sur la modernisation de la gestion des déplacements temporaires dans la région Auvergne Rhône-Alpes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRETE

ARTICLE 1 – Bureau de l'Éducation Routière

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 207.

Délégation de signature est également accordée, dans la limite de 5 000 euros TTC, à Monsieur Frédéric FOURNIER, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières »

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Monsieur Robert SORIANO, inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, contractuel sur le règlement intérieur national (RIN) de catégorie A.

ARTICLE 2 – Bureau de la Sécurité Routière

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 207.

Délégation de signature est également accordée, dans la limite de 5 000 euros TTC, à Monsieur Frédéric FOURNIER, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Madame Sandra GHESTEM, secrétaire administrative de classe normale.

ARTICLE 3 – Bureau de la Sécurité Routière

L'Arrêté N° SG/COORDINATION N° 2019-72 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, chef du bureau de l'éducation routière et chef du bureau de la sécurité routière par intérim est abrogé.

ARTICLE 4 – Le secrétaire général de la préfecture et la directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le **27 SEP. 2019**


Nicolas de MAISTRE